

OUI

au congé parental



*FAISONS
AVANCER
L'ÉGALITÉ!*

avec le soutien de:

syna
Le syndicat

[Fédération suisse
des entreprises]

Vert libéraux.
créateurs d'avenir

Le 18 juin, je donne naissance à un heureux événement. Je vote OUI au congé parental de 24 semaines.

OUI à des liens plus forts entre parents et enfants!

Le congé parental est favorable au développement de l'enfant. Il permet un plus grand engagement du 2^e parent sur le plan affectif, en passant davantage de temps à s'occuper de leur enfant et à interagir avec lui.

OUI à un pas concret pour l'égalité femmes-hommes!

La différence entre la durée du congé maternité et celle du congé paternité traduit une vision passéiste du rôle de la femme, ce qui freine la carrière des femmes et entretient l'écart salarial entre les femmes et les hommes.

OUI à une meilleure conciliation entre vie familiale et vie pro!

En stimulant une plus grande implication du 2^e parent dans la vie familiale, le congé parental favorise la participation des femmes au marché du travail, au bénéfice de l'économie dans son ensemble.

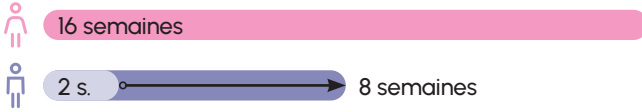
OUI à l'égalité entre les modèles familiaux!

Une société libérale se doit d'offrir les mêmes opportunités à toutes les familles. Ce projet de congé parental s'appliquera ainsi à tous les modèles familiaux, y compris aux parents de même sexe, adoptifs ou d'accueil, qui sont aujourd'hui régulièrement exclus du congé paternité.

OUI à un congé parental maintenant!

OUI au congé parental!

Actuellement, la mère obtient un congé de 16 semaines, alors que le 2^e parent n'a droit qu'à 2 semaines! Nous considérons que ce congé est insuffisant pour accompagner l'arrivée d'un enfant. Nous proposons de l'augmenter à 8 semaines.

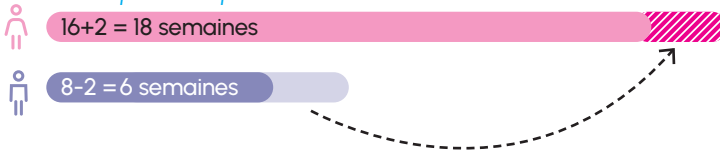


OUI à la flexibilité au sein des couples!

Chacun des parents peut offrir deux semaines à son partenaire. Cette flexibilité permet de s'adapter aux situations individuelles que vivent les couples et qui sont seuls à pouvoir déterminer ce qui correspond le mieux à leurs besoins.

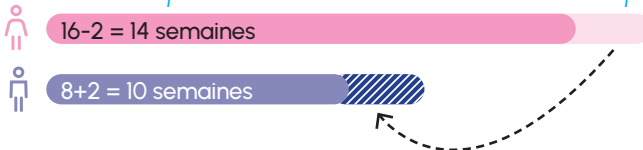
Il est néanmoins essentiel de garantir aux mères le droit fondamental à leur congé maternité de 16 semaines. Aussi, une demande formelle des deux parents est nécessaire et garantit aux mères que le veulent de conserver leur congé actuel.

Le 2^e parent peut transférer 2 semaines à la mère



S'il le souhaite, le 2^e parent peut réduire son congé parental de deux semaines, pour faire bénéficier la mère de deux semaines supplémentaires.

La mère peut transférer 2 semaines au 2^e parent



Si elle le souhaite, la mère peut réduire son congé maternité de deux semaines, pour faire bénéficier le 2^e parent de 2 semaines supplémentaires.

OUI à un financement réaliste!

Le congé parental sera financé par une cotisation salariale paritaire de l'ordre de 0,15 à 0,2 %. En d'autres termes, pour un salarié qui gagne CHF 5'000 brut par mois, cela correspond à un effort inférieur à CHF 10 / mois!

J'ai entendu dire...



...un congé parental favorise l'égalité entre femmes et hommes ?

✓ **VRAI.** Aujourd'hui, le déséquilibre entre le congé maternité et le congé pour le 2^e parent affecte globalement la carrière de la mère et contribue à l'écart salarial entre femmes et hommes. Celui-ci ne s'effacera que le jour où nos sociétés cesseront d'orienter l'éducation d'un enfant quasi-exclusivement sur la femme.



...offrir une part de flexibilité fait reculer la cause des femmes et les acquis sociaux ?

✗ **FAUX.** Il est temps de responsabiliser les individus et de faire confiance aux couples pour connaître ce qui est le mieux pour eux. Le transfert des deux semaines flexibles ne pourra se faire que sur demande des deux parents. Toutes les mères qui le souhaitent ont la garantie de conserver leur congé actuel.



...un congé parental favorise le bien-être de l'enfant ?

✓ **VRAI.** Plusieurs études ont démontré les effets positifs du congé parental sur le bien-être des enfants et des mères. Les congés parentaux favorisent également la stabilité des couples. Le développement cognitif et émotionnel des enfants se trouve ainsi favorisé.



...les employeurs n'octroieront pas le congé parental ?

✗ **FAUX.** La déduction salariale sera obligatoire. Dès lors, malgré l'absence d'effet contraignant, il est peu probable qu'un employeur refuse un congé intégralement financé et flexible dans sa mise en œuvre. Ce n'est pas un hasard si ce projet est soutenu par de nombreuses entreprises: il contribue à l'efficacité des organisations.



...seul un congé parental 100% paritaire permettra de faire avancer les mentalités ?

✗ **FAUX.** Un projet égalitaire de 36 semaines, soit 18 semaines pour chaque parent n'a que très peu de chance d'aboutir avant longtemps. L'initiative pour un congé parental constitue un progrès social et son rejet reviendrait à se contenter de 2 semaines pour le 2^e parent au lieu des 8 semaines proposées.



...certains modèles familiaux sont aujourd'hui exclus du congé paternité ?

✓ **VRAI.** Aujourd'hui, les parents de même sexe, adoptifs ou d'accueil peuvent être exclus du congé paternité. Le projet de congé parental corrige cette situation en offrant les mêmes opportunités à tous les modèles familiaux.